Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 104 (1959)

Heft: 12

Artikel: Le char suisse P.58

Autor: Léderrey, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342969

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Enfin, pour en revenir aux citations figurant au début de cet exposé, voilà qui fait bien comprendre combien ceux qui sont placés aux postes de direction de leur pays et se sentent responsables de la sécurité de ce dernier; combien ceux-là, dis-je, surtout quand ils s'adressent à des officiers dont le travail quotidien exige une certaine stabilité, ne cèdent qu'avec prudence et mûre réflexion au « vent de l'Histoire » qui, soufflant à travers le passé, nous pousse de manière irrésistible vers l'avenir.

J. Revol

Le char suisse P. 58

Le char apparu dans la première guerre mondiale n'avait pas incité nos autorités à s'en procurer. Les quelques exemplaires du fameux Renault, don gracieux du Gouvernement français, ne semblaient-ils pas prouver que l'on venait d'assister à la « der des der »! Si cela ne devait pas être le cas, on pensait, même en haut lieu, que notre terrain accidenté, nos nombreux cours d'eau, voire nos ponts trop faibles rendraient notre sol trop difficilement praticable à ces engins pour qu'il y ait lieu de les redouter. Curieux de connaître l'opinion d'un spécialiste en la matière qui avait assisté à nos manœuvres, nous nous sommes adressé au général français de Lannurien, alors commandant de l'Ecole supérieure de guerre. Après un quart de siècle, nous avons encore le souvenir du scepticisme de l'un de nos cdt. C.A. auquel nous avions communiqué la réponse concise qui nous fut donnée: «Si la Suisse est attaquée, elle le sera par des chars. »

Le « Blitzkrieg » allait nous ouvrir les yeux. A ce momentlà, toutefois, la possibilité tant d'acquérir des engins antichars à l'étranger que d'en fabriquer nous-mêmes était exclue. Aussi dut-on attendre la fin de la deuxième guerre mondiale pour doter notre armée d'engins antichars. Les dates que nous citons ci-dessous sont celles des messages du Conseil fédéral concernant les décisions d'achat.



Fig. 1. Le P 58 en marche, le canon tourné vers l'arrière et placé sur un support.

Le 15. 10. 46, les usines tchécoslovaques Skoda sont appelées à nous fournir 100 chasseurs de chars G. 13, auxquels, par décision du 20. 11. 47, viendront s'en ajouter 50.

Le 23. 10. 51, c'est en France que sont commandés 200 chars légers AMX 13.

Le 23. 10. 54, on s'adresse à la Grande-Bretagne qui nous livrera 100 chars moyens Centurion, total porté à 200 par une nouvelle commande du 7. 12. 56.

Le 10. 5. 57, enfin, est décidée la construction en Suisse du *char moyen P 58*, à l'étude depuis plusieurs années. Les Ateliers fédéraux de construction, à Thoune, et l'industrie privée devront en produire, jusqu'à 1961, dix prototypes, dont deux furent démontrés à la presse le 12. 10. 59.

Si les achats à l'étranger étaient pleinement justifiés par la nécessité de familiariser le plus tôt possible la troupe avec les blindés qu'elle devrait affronter, la décision de les produire nous-mêmes offrait plusieurs avantages. Outre qu'elle nous libérait d'une dangereuse servitude, elle permettait la construction d'un type répondant mieux à nos besoins que les chars importés. Au point de vue financier, il est réconfortant de savoir que 90 % des dépenses occasionnées

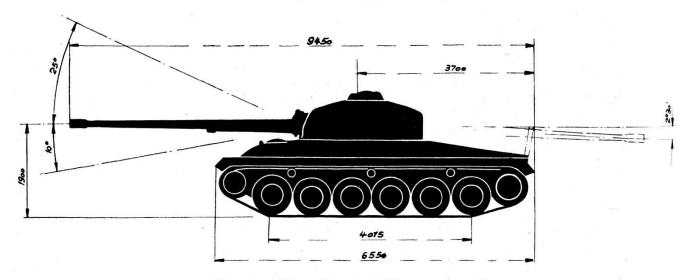


Fig. 2. Silhouette du P 58 vu de profil.

par la réalisation du P 58 restent dans le pays et que 80 % sont réparties dans l'industrie privée. Celle-ci, disposant de connaissances approfondies en matière d'armement et d'appareils d'optique, ne dut s'adapter qu'à la fabrication des organes de marche et de transmission.

La construction d'un char oblige à concilier des exigences contradictoires étant donné qu'un armement puissant et une grande mobilité ne peuvent s'obtenir qu'au détriment de la protection du véhicule. Sur la mobilité, le poids exerce en effet une importance prépondérante. Avec ses 48 T, le Centurion parcourt au maximum 35 kmh., alors que le AMX de 30 T peut couvrir 65 kmh. C'est entre ces deux extrêmes que l'on s'est arrêté au choix d'un type, le P 58, ne devant pas dépasser 35 T. A ce point de vue, il ressemble au T 34

russe doté, lui, d'un canon de 10 cm. D'autres types semblables sont à l'essai ou à l'étude aux E.U.A. (le T 95), au Japon, en Grande-Bretagne et, en commun, en Allemagne de l'Ouest, en France et en Italie.

La puissance de feu du P 58 lui est donnée essentiellement par un canon de 9 cm L 60, dont la portée utile contre des chars est de 1 ½ à 2 km. Il dispose, à cet effet, d'obus perforants et, contre les troupes qui les accompagnent, de

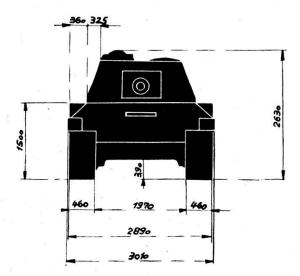


Fig. 3. Silhouette du P 58 vu de face.

projectiles explosifs. La tourelle dans laquelle il est placé autorise une élévation de + 25° à — 10° et un tour complet de 360°. En ordre de marche, le canon, dirigé vers l'arrière, repose sur un support. Deux ouvertures vers le haut sont destinées, l'une au commandant, l'autre, au servant de la mitrailleuse. Des capots permettent de les fermer.

Un canon à tir rapide de 20 mm permet, grâce à sa portée de 1 km., d'économiser la munition du canon de 9 cm. avec lequel il tourne et sert à la défense rapprochée.

Défense assurée, elle aussi, par une mitrailleuse de 7,5 cm. placée sur la tourelle où, grâce à un anneau circulaire, son servant (le chargeur) peut la faire pivoter dans toutes les directions voire, au besoin, l'engager contre des avions volant bas et l'utiliser à terre.

Pour compenser la quantité relativement faible de munition transportable, on a cherché à augmenter la précision du tir, obtenue par le perfectionnement des appareils de pointage. L'un d'eux est destiné à corriger des erreurs d'estimation provenant du fait que, pour atteindre un objectif en mouvement, il faut viser, approximativement, devant lui, dans sa direction de marche. Or, l'appareil en question effectue automatiquement et sans erreur cette opération délicate, qui permet au pointeur, en visant le centre du but, de réaliser aussi un gain appréciable de temps. Des verres à fort grossissement facilitent la recherche des objectifs, leur surveillance (périscope du cdt.) et la mesure de leur éloignement (télémètre).

La mobilité du P 58 est due à l'emploi d'un moteur Diesel à refroidissement à eau (un Mercedès-Benz de 8 cylindres en V), ainsi qu'à une adroite combinaison de la transmission et de la direction. Le départ et le passage des vitesses (il y a 6 marches avant et 2 marches arrière) se fait sans embrayage. La pédale de débrayage n'est utilisée que pour bloquer brusquement le char. Les changements de direction sont obtenus en accélérant la vitesse de l'une des chenilles et en freinant celle de l'autre. Comme dans le M 103 américain, un grand progrès a été réalisé par la suppression des 2 ou 4 leviers de commande latéraux. Le volant qui les remplace permet un braquage progressif et continu du char qui peut — avantage précieux dans une localité, un défilé ou sur un pont — virer sur un espace très restreint.

Sur routes, la *vitesse* du P 58 peut atteindre 50 kmh. et son *autonomie* 180 km.

Hors de celles-ci, le P 58 peut gagner les régions de son engagement en dépit d'obstacles hauts de 75 cm. et de nappes ou cours d'eau profonds de 1,10 m. Autre performance paraissant extraordinaire : sur un terrain favorable à l'adhérence des chenilles, le P 58 est capable de gravir une pente de 70 %.

Qu'en est-il de *l'équipage* ? Son *commandant* est secondé par le *pilote* (chauffeur ou conducteur), le *pointeur* (tireur aux canons) et le *chargeur* (servant de la mitrailleuse et observateur auxiliaire).

L'aménagement intérieur du char, en vue de caser au mieux ces quatre hommes, de répartir judicieusement munitions et matériel a été l'objet de soins raffinés.

Pour communiquer entre eux, malgré le vacarme du moteur, les hommes sont pourvus d'un téléphone de bord. Avec l'extérieur, la liaison est assurée par un poste de radio (émetteur et récepteur), ainsi que par un appareil téléphonique placé à l'arrière. Accessible aux accompagnateurs, ce moyen leur permet d'interpeller le commandant qui, de son côté, peut les appeler par un signal lumineux.

La protection d'un char est assurée en premier lieu par sa mobilité, sa maniabilité, en d'autres termes par sa conduite. Aussi, — tenant compte de la courte durée du service de nos miliciens — s'est-on efforcé de la rendre aussi simple qu possible. En vue de rendre le véhicule moins repérable on en a abaissé la silhouette (Fig. 2 et 3) et enfin, les projectiles ennemis étant mieux déviés par des formes arrondies, on les a obtenues, pour la tourelle et la carcasse, par l'emploi d'acier coulé qui, sur l'acier étiré, offre l'avantage de permettre de varier l'épaisseur du blindage.

Tel qu'il se présente, le P 58 fait honneur à l'industrie suisse. L'inconvénient de ne pouvoir le produire en grande série, est compensé par la possibilité d'améliorer le type en voie de construction. A ce propos, des suggestions surgissent déjà.

D'aucuns voudraient porter le calibre du canon à 10 cm. Ils estiment que cette augmentation de la puissance de feu serait réalisable sans grandes difficultés techniques et compenserait la diminution du nombre des projectiles transportés.

D'autres préféreraient un moteur multi-carburants, tel que

l'envisage la « Bundeswehr ». Le ravitaillement en serait grandement facilité par la possibilité d'utiliser les nombreux dépôts de benzine et de mazout qui jalonnent nos routes.

* * *

Quelle place les P 58 vont-ils prendre dans la gamme de nos chars?

Ce n'est là que l'une des nombreuses questions posées par la défense nationale, laquelle doit concilier les besoins du

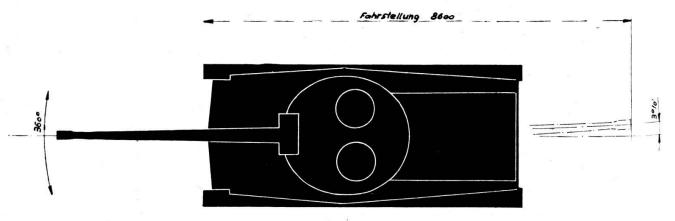


Fig. 4 Silhouette du P 58 vu de haut.

pays en la matière et ses *finances*. Pour une large part, celles-ci sont accaparées par l'achat du matériel technique fort coûteux de *l'aviation*, de la *DCA* et des *troupes motorisées*. Si important que soit le rôle assigné à ces trois armes, celui de *l'infanterie* restera prépondérant, ses combattants, — on nous pardonnera de le souligner à nouveau — seront les premiers, le plus longtemps et les derniers engagés. Aux uns incombera la mission d'ancrer leur *résistance* dans le terrain, de ralentir la progression de l'envahisseur, pour permettre aux autres de l'écraser par des *contre-attaques*. Cette dernière opération, s'il s'agit de stopper des blindés ennemis, nécessitera l'emploi de chars moyens tels que le P 58.

Dans quelle mesure *l'aviation* sera-t-elle en mesure d'y participer ? Question angoissante, vu le risque qu'elle court de voir son intervention, comme du reste son activité en

général, entravée sinon paralysée, dès les premières heures, par la destruction de ses pistes d'envol. Des hélicoptères, affranchis de cette servitude, mais encore trop vulnérables, ne sauraient remplir qu'une faible partie des tâches réservées aux avions.

Dans cette éventualité, la *DCA* resterait le seul moyen de protection aérienne. Or cette arme, où les projectiles sol-air semblent vouloir remplacer les canons à grande portée, ne sera guère rendue moins onéreuse par cette substitution.

Au point où nous en sommes arrivés apparaît la nécessité de faire un choix dans la répartition des crédits. Répondre aux desiderata de chacune de ces armes aboutirait à ne les doter que d'échantillons, sans pour cela réaliser davantage d'économies que feu M. Toepffer, dont l'invention ingénieuse se révéla inutilisable comme parapluie, insuffisante comme siège et trop lourde comme canne.

Au risque de sacrifier l'une de ces armes nécessaire au profit de telle autre indispensable, il faudra choisir. Or, à cette dernière catégorie appartiennent les forces blindées.

Quels seront leurs effectifs, leur équipement, leur composition, leur répartition et leur emploi ? Autant de questions sur lesquelles nous nous proposons de revenir avec l'autorisation des autorités chargées d'y répondre.

Un fait est certain. Construit spécialement pour nos besoins, considéré comme la meilleure arme antichar dont nous soyons actuellement dotés, le P 58, avec les Centurions, en constituera le noyau.

Colonel E. LÉDERREY